L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 78. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1887. 6ime Année

Dufour & Dennet,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 14 SEPTEMBRE 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les portraits.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 4e page.

VENTES DE CE JOUR,

Par J. V. Gourdain, au No 517 rue Constance entre Washington et Sixième, ensemblement pour 4 ans, salle à manger et chambre à coucher, machine à coudre, ustensiles de cuisine

La culture et le commerce des fruits en Louisiane.

Il se produit, en ce monde, des anomalies qui étonnent à cause du succès qu'elles obtiennent; elles semblent être une sorte de défi jeté à la règle, et l'on dirait qu'elles ne réussissent que grâce à leur caractère anormal. L'humanité aurait tort de s'en plaindre, car elle y trouve son bénéfice. Ce phénomène singulier se remarque, souvent, dans la sphère agricole, où il devrait être plus impossible que partout ailleurs, parce que, dans ce cas, la nature, qui est indépendante de l'homme et exempte de ses défauts, de ses caprices, jeue ou semble jouer le premier rôle. C'est ainsi que l'on voit, quelquefois, les contrées, réputées les plus riches, rester pauvres et comme frappées de stérilité, tandisque d'autres, beaucoup moins bien données, donnent des récoltes abondantes et de toute beauté; c'est ainsi encore que certaines cultures languissent dans des terres qui semblent faites tout exprès pour elles, tandis qu'elles opèrent de véritables prodiges là où elles devraient échouer.

La raison en est assez simple. La terre, quelles qu'en soient la nature, la fécondité, n'est rien et n'est capable de rien par elle-même; elle ne rend jamais que ce qu'on lui a confié, et c'est plutôt à l'énergie, à l'industrie de l'homme, qu'aux qualités du sol qu'il cultive, qu'un pays est redevable de sa richesse.

En voici un premier exemple. Nous recevons ici, tous les jours, en abondance, des fruits excellents, extrêmement savoureux, que nous payons un peu cher, mais dont le prix n'est pas exorbitant, eu égard à leur qualité. Qui nous les fournit? Un Etat bien éloigné, et ils nous arrivent après un voyage de cinq grandes journées par chemin de fer. Est-ce donc un sol bien extraordinaire que celui de la Californie? Non. Nous avons, dans nous ne savons combien de paroisses, des terres qui le valent. D'aucuns même, passablement compétents, qui ont vu les deux pays, qui ont comparé les deux terroirs, prétendent que le nôtre a au moins autant de qualités et plus de ressources. Tout ce qui se produit là-bas, on peut le produire chez nous, à conditions égales, presqu'avec des avantages supérieurs. Pourquoi ne le faisons-nous pas? Pourquoi sommes-nous incapables d'alimenter notre propre marché de fruits? Parce que nous ne le voulons pas, parce que nous n'avons pas l'énergie de nous adonner à cette culture essentiellement rémunératrice.

Il est impossible de rejeter la faute sur le sol. Il n'est pas d'agronome de marque, d'horticulteur de distinction, qui, en arrivant ici, ne soit frappé de ce que l'on peut tirer de nos terres; qui ne s'étonne de ne pas nous voir encombrer le Nord et l'Ouest de nos fruits et de nos légumes. Nous avons des chances, pour le moins égales, de succès au point de vue de la terre; au point de vue de l'expédition, nous avons un double avantage: une voie de communication fluviale, dont ils sont privés, et des chemins de fer plus courts d'une bonne moitié, si ce n'est des deux tiers. Mais les Californiens sont des gens sensés, pratiques, énergiques; du moment qu'ils ont vu qu'ils pouvaient tirer de gros bénéfices des fruits, ils se sont immédiatement mis à les cultiver. Comme tous les producteurs qui ont des expéditions à faire, ils ont eu, d'abord, maille à partir avec les intermédiaires, avec les compagnies de transport. Ils ne s'en sont nullement découragés; ils se sont organisés et ont fini par avoir raison de ceux qui avaient la prétention de les exploiter. Pourquoi n'en avons-nous pas fait autant et avons-nous jeté le manche après la cognée, le premier jour où il nous a fallu lutter avec les mêmes individus et les mêmes corporations? Il y avait, ici et là, autant de probabilités pour le succès et le revers; pourquoi la réussite, d'un côté, et la défaite, de l'autre? Il est bien permis de se demander la raison de toutes ces choses et nous sommes obligés de la trouver en nous, puisque nous ne la trouvons pas dans la nature.

Il y a mieux, et l'exemple que nous voulons citer, est plus frappant encore. Ce que nous allons raconter se passe, non plus à des milliers de milles de distance, mais à deux cents et quelques milles, tout au plus—en pleine Louisiane.

Personne n'ignore—cela a été dit très souvent et répété sur tous les tons—qu'il n'y a pas au monde de sol plus propre à la production des fruits et des légumes, que les environs de la Nouvelle-Orléans. Il y a là des fortunes à faire, à prendre des frais—non pas à exploiter les jardiniers et les maraîchers, mais à faire soi-même le jardinage. Pourtant, cette industrie y languit; les deux tiers de ceux qui l'exercent en sont découragés; peu s'en faut qu'ils ne l'abandonnent complètement.

Eh bien, il y a, tout près de la Nouvelle-Orléans, au fond des Attakapas, une région beaucoup moins favorisée que nos alentours, que la paroisse St-Bernard, que la paroisse Jefferson. Elle a un sol d'une infériorité évidente, elle n'a pas le fleuve, elle a beaucoup moins de chemins de fer. Là où nous avons dix chances de succès, elle en a deux à peine. Cependant, l'industrie qui végète ici, prospère là-bas, toujours pour la même raison: parce que les habitants de Calcasieu, de St-Landry, se renfoncent, se démènent de la peine; parce qu'aucun obstacle se lève devant eux, ils ne se rebutent pas, ils se dressent contre lui et le combattent résolument. Or, dans les luttes de ce genre, la victoire se range toujours du côté de celui qui meutre le plus de constance, d'opiniâtreté. Si l'agriculture plus encore que dans l'industrie manufacturière, on ne peut pas procéder par à-coups; cette façon d'agir ne mène à rien; il faut y aller lentement, froidement, mais constamment; une simple mais bonne organisation fait plus que les plus puissants efforts individuels.

Comment se sont donc conduits les habitants de Calcasieu? Quelles mesures ont-ils prises? Ils se sont d'abord fortement constitués en association d'horticulteurs; ils ont établi une sorte de système de coopération; chaque membre de la société s'est engagé à cultiver au moins la moitié d'un acre en arbres et arbustes fruitiers. Il est créé un centre d'informations où chacun, quand il en aura besoin, trouvera les renseignements nécessaires, soit pour la culture elle-même, soit pour le placement des produits. Des mesures ont été prises pour encourager l'industrie et la propager parmi eux. Dans le bureau de renseignements, on peut se procurer les meilleures semences, celles des provenances les plus renommées. Ceux qui auront le mieux réussi, céderont des boutures, ou des greffes aux autres. Tous les efforts tendront non seulement à la propagation, mais encore, et surtout, au perfectionnement des produits.

Il n'y a pas, jusqu'à présent, de fabriques de conserves dans le pays; on n'en montait pas la nécessité; mais dès que l'industrie sera convenablement développée, on en créera une ou plusieurs, suivant que l'exigeront les circonstances. Une compagnie s'organisera en vue de recueillir des fonds suffisants pour la fabrication des conserves de fraise; on y a déjà songé et la Société sera prochainement fondée. Enfin, l'engagement est presque formel entre les membres de la Société: il faut que, la première année—l'année présente, 1887-88—Lac Charles, prenant l'initiative et se mettant à la tête du mouvement, figure, dans la paroisse, pour le chiffre de cinq cents acres plantés en arbres fruitiers. Comment, sur un pareil pied, ne réussirait-on pas?

Ce que l'on fait dans la paroisse Calcasieu, pourquoi ne le tentons-nous pas ici, puisque tout milite en notre faveur. Nous plaignons donc pas, si notre industrie languit: c'est que nous ne l'exerçons pas dans les conditions voulues, pour que le succès lui soit assuré. Nous avons un exemple éloquent devant nos yeux; nous n'avons qu'à le suivre pour obtenir les mêmes résultats.

LOUISIANE.

CANNES À SUCRE DE St-TAMMANY.—On a reçu, dimanche dernier, à Covington, Lne., de la ferme de M. F. A. Perréand, à six milles de la ville, des cannes à sucre—dites à rubans—qui avaient quatorze et quinze nœuds.

M. Perréand, dont nous avons eu occasion de parler à propos des industries maraîchère et vinicole de la paroisse—industries auxquelles il s'intéresse vivement, comme MM. Cahier, Munsch, Mathieu et Dutruch, tous cultivateurs français—est un des citoyens précieux qui ne négligent rien pour répandre les connaissances utiles, ramener l'activité et le bien être dans St Tammany.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 10 septembre:

Le temps que nous avons, maintenant, bien que très sec, est splendide au point de vue de la récolte. Le coton s'ouvre rapidement, on le cueille le plus vite possible. Ce qu'il nous faudrait, ce serait une bonne pluie qui rafraîchirait le terrain, lui rendrait l'humidité dont il a besoin; puis, une longue sécheresse qui permettrait de récolter le riz, le coton, sans obstacle, sans inconvénient.

L'*Entreprise*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 8 septembre:

Les vers du coton ont fait leur apparition dans différentes parties de notre paroisse, aussi bien que dans celles du Vermilion et Lafayette; on estime que leurs ravages réduiront la récolte des tiers, dans ces localités; dans St-Landry, la perte sera d'environ une moitié. M. Albert L. Landry, qui habite à six milles environ de la Nouvelle-Ibérie et à quelque distance du Lac Espagnol, nous a annoncé, mercredi dernier, que ses pertes s'élevaient à une trentaine de balles. Chez M. Geo. W. Broughton, on a, fait, avec succès, l'usage du Vert de Paris. Voici dans quelles proportions: une livre de Vert de Paris et un gallon d'eau d'amidon dans quarante gallons d'eau. La solution a été appliquée au moyen de doubles arrosoirs portés par des hommes à cheval. Un seul homme peut arroser plus de huit acres par jour.

Chez M. Broughton on a pu ainsi sauver quarante acres de coton tendre. La même solution a été employée chez MM. David Hayes et J. E. Letteneyer. Ceux qui font cette opération, doivent prendre beaucoup de précaution, car le poison est violent.

—Depuis deux semaines, il s'est établi une grande rivalité entre les propriétaires de moulins à coton de la localité et les acheteurs du dehors. La semaine dernière, les prix payés pour la graine de coton variaient de $26 à $27, les mêmes livres; les prix réguliers descent de $26 50. Cette semaine, ils étaient tombés à $25 50 et $25 75.

Même rivalité, à Abbeville mais les plus hauts prix n'y ont pas dépassé $25.

Dans cette région, la récolte n'est pas si avancée qu'à la Nouvelle-Ibérie; au lundi dernier, on n'y avait encore mis en vente que fort peu du textile.

—Attendu qu'une grande majorité des membres de l'association des planteurs sucriers de la Paroisse Ste-Marie ont, dans une séance, tenue à Franklin, adopté les prix suivants pour la main-d'œuvre, et qu'un grand nombre de planteurs d'ailleurs, résolu de payer pour la fabrication du sucre, un dollar par jour et cinquante cents par brague veille—il est résolu qu'un comité de deux pris dans chaque ward, sera nommé par le président, dans le but d'inviter tous les planteurs qui ne font point partie de l'association à coopérer avec elle et adopter les prix ébauchés ci-dessus. Le comité fera son rapport le plutôt possible.

Voici les noms des membres du comité: 1er ward: MM. Bosworth et E. M. Dubroca; 2e ward: MM. W. P. Kemper, J. M. Burguières; 7me ward: MM. Thos. J. Foster et D. Caffères; 4me ward: MM. Valentin Schwarm et G. G. Walker; 5me ward: M. L. S. Clarke; 6me ward: Capt. John N. Pharr.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St. Charles, du 10 septembre:

Il nous faudrait, en ce moment, une bonne pluie; elle ferait un bien immense aux jardins de la paroisse.

—La récolte du riz est à peu près achevée. Dans une semaine ou deux, tout au plus, il n'en sera plus question.

Nous avons été surpris, jeudi dernier, d'apercevoir d'épaisses colonnes de fumée sortant des cheminées de l'habitation "Goldmine", à St-Jean-Baptiste. Nous nous sommes rendus chez M. Félicien Tassin, le propriétaire, et nous avons appris qu'il avait voulu faire un essai des machines de sa sucrerie. Il a roulé huit acres de cannes. Tout d'abord, il n'avait été question que de faire de la mélasse, mais comme on a trouvé dans le jus 6 degrés Sykes, presque 7 degrés, M. Tassin a résolu de faire du sucre. Il est aidé de MM. Hotard et L. Tassin. On ne peut que les féliciter tous les trois de leur succès. Il y a sur la propriété, 650 acres de cannes admirablement venues.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 10 septembre:

De fortes marées commencent à rendre la navigation moins difficile sur notre bayou. Nous avons, ces jours derniers, signalé l'apparition des premières huîtres dans notre port; elles étaient excellentes; la cargaison a été bien vite épuisée. Espérons qu'il va nous en arriver d'autres chargements.

La récolte du riz se continue avec activité et celle du maïs sera bientôt terminée. Cette dernière sera, nous assure-t-on, suffisante.

Les patates douces commencent à paraître sur le marché; elles seront, cette année, très abondantes. La sécheresse est extrême et la poussière, suffocante, mais on n'ose pas trop se plaindre; c'est bien le temps le plus propice que nous ayons jamais eu pour la levaison. Aussi toutes les fautes de la paroisse sont-elles en réquisition. Nous croyons que la récolte du foin sera abondante.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 10 septembre:

On fait des préparatifs, pour entrer dans la saison de la ronlaison, avec une activité inconnue jusqu'ici. Jamais on n'a eu plus belle perspective.

—Ceux qui demandent la pluie à grands cris, ont tort; ils prouvent qu'il y a des gens qu'il est impossible de satisfaire. Les travaux des champs, qui sont en pleine activité, seraient contrariés par la pluie. Nous sommes en pleine floraison, et nous avons besoin d'un temps sec. La pluie gâterait le foin. La canne ne souffre pas du manque d'eau; elle a bonne couleur et pousse rapidement.

—Le bateau-drague est enfin sorti des bois; il est arrivé de ce côté-ci de l'habitation de M. R. Barrow et marche rapidement. Il a encore deux milles à manœuvrer avant d'achever sa besogne. Nous espérons qu'il pourra aller au-delà de notre localité; de cette façon nous aurons une profondeur suffisante d'eau sur toute la longueur du bayou, surtout en face de Houma.

Le *Signal*, Hayes, paroisse Acadie, du 10 septembre:

Les chenilles-loupes sévissent en grande dans presque toute la paroisse; par conséquent, la récolte sera décortiquée; en bien des endroits, il n'y aura qu'une moitié de rendement.

—L'activité que nous avons signalée, la semaine dernière, dans le commerce du bois de construction, ne se ralentit pas. Les chantiers se remplissent à chaque instant. Nous avons compté jusqu'à sept chargements qui nous arrivaient, à la fois, et les charretiers qui s'arrêtent, constamment devant nos bureaux, prouvent à quel point en sont arrivées les améliorations dans notre région. Tout ce matériel est destiné à construire des maisons, des clôtures. Le pays se transforme avec une rapidité étonnante.

—La charpente du moulin à riz que l'on construit ici est achevée. Le travail a été un peu lent; il fallait employer tant de bois, qu'on n'avait pas sous la main. Au moins, la bâtisse sera solide et deviendra un ornement permanent pour notre petite ville.

Série de journées spéciales.

Aujourd'hui, mercredi, est la première **journée spéciale** de l'Etoile Rouge, outre un *lunch doux* la maison offre de grandes attractions dans les prix de sa chaussure.

La plus belle **journée spéciale** est celle de vendredi prochain; elle sera surtout intéressante à cause de la belle distribution dont bénéficieront tous les acheteurs.

La mobilisation en France.

(Dépêches des correspondants spéciaux du *Temps*.)

Toulouse, 30 août.

L'ordre de mobilisation est arrivé, ce matin, du ministère de la guerre. L'ensemble des opérations ayant pour objet le passage du pied de paix au pied de guerre commence donc à compter de minuit.

La période préparatoire est terminée et, à ce propos, il nous a semblé que le public se faisait de cette période une opinion fâcheuse qu'il importe de dissiper. Il faut, en effet, faire une distinction complète entre la mobilisation telle qu'elle se ferait dans l'éventualité d'une guerre et celle qui, aujourd'hui, n'est qu'une expérience dans une région désignée. La première de ces mobilisations est générale; la seconde est partielle.

L'une devant être opérée suivant les données connues, des instructions nettement établies, peut être commencée du jour au lendemain; l'autre, au contraire, nécessite des dispositions particulières qu'il faut élaborer d'avance. Pour le faire comprendre de suite, il nous suffira de faire remarquer que dans une mobilisation partielle, c'est-à-dire ne s'effectuant que dans une région, la concentration d'un corps d'armée par exemple ne peut être faite sur l'une des villes désignées sur le carnet de mobilisation et qu'elle, en effet, approvisionnées dès le temps de paix d'une façon suffisante pour assurer les vivres aux troupes appelées à s'y réunir.

Dans le cas actuel, il fallait faire ces approvisionnements; d'autre part, afin d'opérer la concentration, il est nécessaire, pour une mobilisation partielle, d'établir sur les lignes de chemin de fer qui vont servir en même temps au passage des troupes et à celui des voyageurs ordinaires un graphique spécial, c'est-à-dire un intervalement de trains au milieu de ceux du service journalier, et l'on sait que ce travail compliqué demande un certain temps; il y a lieu enfin de tenir compte du grand nombre de convocations à faire individuellement, tant dans la région mobilisée qu'en dehors de cette région.

On aurait donc tort de s'émouvoir de ces mots de période préparatoire. Dans l'esprit d'un grand nombre, cette période préparatoire semblait devoir retarder l'ensemble des opérations; en réalité, elle n'existe pas. Au contraire, les complications diplomatiques qui précédant inévitablement la déclaration d'une guerre sont toujours d'une durée assez longue. Si peu qu'elles puissent l'être, elles servent d'avertissement et tiennent lieu du "garde-à-vous" en présence duquel chacun se prépare à être mobilisé. Dès le début de la journée, aussitôt que l'ordre d'exécution a été transmis à M. Deibler, exécuteur des hautes œuvres:

" L'exécuteur en chef des arrêts criminels extrairs demain mercredi, 31 août 1887, de la maison du dépôt des condamnés, le nommé Pranzini, et le conduira à cinq heures précises du matin au rond-point de la rue de la Roquette, où il lui fera subir la peine de mort, prononcée contre lui par arrêt de la cour d'assises de Paris, le 13 juillet dernier, pour assassinat. "

En même temps que cet ordre parvenait au bourreau, il en était donné communication par le parquet:

1o. Au préfet de police, pour lui donner avis et le mettre à même de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre avant et après l'exécution;

2o. Au chef de la Sûreté, pour qu'il surveille, au nom de la loi, les approchés de la funèbre cérémonie et qu'il remette le corps aux ayants droit;

3o. Au juge d'instruction chargé de recevoir, s'il y a lieu, les dernières révélations du condamné;

4o. A l'aumônier pour l'inviter à se rendre à la prison, quelque temps avant l'exécution, afin d'assister le condamné à ses derniers moments;

5. Au commandant de la gendarmerie de la Seine, afin qu'il ait à envoyer un piquet de six hommes à cheval pour concourir à la garde de la place de la Roquette, et un piquet de vingt hommes, également à cheval, pour prêter main-forte à l'exécution et escorter les fourgons de l'exécuteur;

6. Au directeur de la Roquette pour qu'il ait à livrer le condamné à l'exécuteur;

7. Au même directeur pour qu'il ait à tenir prêt un local où le greffier de la cour devra dresser un procès-verbal de l'exécution;

8. Au commissaire de police du quartier de la Roquette, dans le ressort duquel cette dernière est située;

9. Au commissaire de police de Gentilly, chargé de s'assurer que la fosse destinée à recevoir les restes du condamné est creusée au cimetière d'Ivry;

10. Aux greffiers de la cour d'appel pour qu'ils dressent, à la mairie du onzième arrondissement, l'acte de décès du condamné.

LES MESURES D'ORDRE.

Nous ne reviendrons pas sur les scandales que nous avons signalés aux abords de la prison de la Roquette pendant les huit dernières nuits qui ont précédé l'exécution. Afin que des scènes semblables ne se reproduisissent pas ce matin, des mesures excessivement sévères avaient été prises par la police dès le début de la journée, aussitôt que l'ordre d'exécution a été connu.

Ce n'est que dans la soirée que le public a su que le président de la République avait rejeté la grâce du condamné. C'en était assez pour que la foule s'empressât aussitôt de se diriger vers la place de la Roquette; mais, après avoir traversé la place Voltaire, cette foule s'engageant dans la rue qui mène à la prison étaient arrêtée à l'entrée de la place par un double cordon de gardiens de la paix et de gardes de Paris à pied et à cheval.

Nous avons assisté à beaucoup d'exécution: c'est la première fois qu'on a fait un si grand déploiement de forces; c'était évidemment indispen sable.

M. Caubet, chef de la police municipale, commandait en personne le service d'ordre; il était secondé par deux inspecteurs divisionnaires et six officiers de paix.

Les journalistes seuls, munis de cartes de service et dont l'identité était reconnue, étaient admis à franchir le cordon des troupes, après avoir passé sous les yeux de M. Rocheton, inspecteur divisionnaire. Quelques personnes privilégiées avaient été admises également à stationner aux abords de la prison.

A deux heures du matin, on ne comptait pas moins de cinq mille personnes tant sur la place de la Roquette que dans les rues y aboutissant. Il y a bien eu quelques légères bousculades, mais rien cependant n'a troublé l'ordre: pas de cris, pas de chants.

Vers trois heures du matin, le bruit courait, avec une certaine persistance, que Mme Sabattier était placée à la fenêtre d'un entresol d'une maison neuve, au coin de la rue de la Folie-Regnault. Nous nous fait des recherches pour savoir si la nouvelle était vraie; nous n'avons pas vu Mme Sabattier, et ce matin, nous avons appris qu'elle a passé la nuit chez sa sœur, Mme Varlet, 9, rue Rochechouart.

LES BOIS DE JUSTICE.

A trois heures, on entend un roulement de voitures; ce sont les bois de justice qui arrivent. Dix minutes après, les aides de M. Deibler se mettent à besogne et, à quatre heures, la guillotine est montée devant la porte de prison, à vingt pas.

L'exécuteur des hautes œuvres s'assure par trois ou quatre fois, que la lunette fonctionne bien et que le couperet glisse rapidement dans les rainures.

LES DERNIERS MOMENTS DU CONDAMNÉ.

A quatre heures et quelques minutes arrivent MM. Ditte, substitut du procureur général de la République; Althelin, juge d'instruction, et Marmagne, greffier en chef de la cour de Paris, qui, comme on le sait, doivent aller rendre visite au condamné.

Pendant les quarante minutes qui se passent avant l'entrée de la société dans la prison, on n'entend qu'un sourd bourdonnement sur la place, le piétinement des chevaux, et de temps en temps le cliquetis des armes des gardes.

L'aube apparaît, le gaz est éteint. Malgré tout, la place a un aspect sinistre; à mesure que le moment fatal approche, les conversations deviennent plus rares. Les assistants ne causent plus qu'à voix basse.

Enfin, à quatre heures quarante minutes, les magistrats, M. Cauhet, chef de la police municipale; M. Baron, commissaire de police du quartier, accompagné de son secrétaire, franchissent la porte de la prison et se dirigent vers le cabinet de M. Bauquesne, directeur de la Grande-Roquette.

Cinq minutes après, M. Bauquesne, accompagné du brigadier chef, entre dans la cellule No. 2. Le condamné dort profondément; on est obligé de le secouer pour l'arracher au sommeil. Pranzini, une fois réveillé, est impossible. Le directeur, de la prison, prenant la parole, lui dit:

—Pranzini, vous avez été calme jusqu'à présent, c'est le moment maintenant de montrer du courage.

—Oui, monsieur, l'on aura, répond le condamné, et il ajoute: "On ne m'a même pas accordé la grâce de voir ma mère; c'est ce que j'ai demandé avec instance. Je sais que je meurs innocent."

Un gardien, plaignant ses chaussures devant lui, Pranzini lui dit: "Ménagez-moi, ce moment suffisant dans la cellule le juge d'instruction, le substitut, le commissaire de police, le chef de la Sûreté, M. l'abbé Faure, aumônier de la prison, et le chef de la police municipale. (Depuis longtemps c'est la première fois, depuis qu'il est en France, que M. Caubet entre dans la cellule d'un condamné.)

Interpellé de nouveau par M. Bauquesne pour savoir s'il veut qu'on le laisse seul avec l'aumônier, Pranzini répond:

—Non, merci; que M. l'aumônier fasse son devoir, je ferai le mien.

Le condamné est habillé. On lui dit de se mettre debout. Au moment où le gardien s'apprêtait à l'aider, il prévient ce geste et dit d'une voix ferme:

—Soyez tranquille, je ne me sauverai pas.

Il a également refusé de rien prendre. Pranzini s'est rendu d'un pas ferme vers la pièce où l'on fait la dernière toilette des condamnés.

M. Deibler procède au ligottement des pieds et des mains de Pranzini. Le bourreau tremble comme une feuille; il paraît plus ému que le condamné. A ce moment, Pranzini, s'adressant au directeur de la prison, lui dit:

—Je désirais une seule chose: c'était, pour voir ma mère, un sursis de trente jours que j'avais demandé et qu'on me refuse. Mais Dieu est grand. Je suis heureux de mourir plutôt que d'obtenir ma grâce et d'aller au bagne.

Cherchant des yeux le chef de la Sûreté, qui cependant était devant lui, Pranzini l'interpelle en ces termes:

—Allons, monsieur Taylor, ne vous cachez pas; vous avez vu des témoins qui n'étaient pas dans ma cause (*sic*). Malheur à celui..... (Il n'achève pas sa phrase). Je meurs avec mon innocence. C'est fini; que Dieu soit avec moi!

DEVANT LA GUILLOTINE.

Il est cinq heures moins deux minutes, le sinistre cortège se met en marche.

Sur la place, il se fait un silence profond; tous les yeux des spectateurs sont fixés sur la porte de la prison. On voit apparaître M. Cauhet, c'est le signal. Les gendarmes mettent cabre au chai; les deux battants s'ouvrent lentement. On aperçoit Pranzini. Il porte un pantalon noir; le col de sa chemise est coupé, il a au cou un petit foulard de couleur très foncée.

Il n'a pas la pâleur cadavérique qu'ont généralement les condamnés.

Les mains sont liées derrière le dos et les pieds ont des entraves qui ne lui permettent de faire que de petits pas. Le condamné porte la tête en arrière, l'air hautain, mais ses lèvre sont pincée par une contraction convulsive. Il marche d'un pas ferme.

Le cortège a fait deux pas à peine, que Pranzini dit à l'aide de l'exécuteur qui est à sa gauche, et qui lui tenait le bras: "Laissez-moi!" se jette de côté et fait un petit mouvement d'épaule.

Arrivé à deux pas de la guillotine, Pranzini se tourne du côté du prêtre et dit: "Donnez-moi la croix." M. l'abbé Faure la lui porte aux lèvres. Le condamné embrasse le Christ avec effusion.

Les aides s'emparent du condamné et le glissent sous la lunette, un coup sourd se fait entendre, la tête de l'assassin est tombée dans le récipient de zinc, rempli de son.

Cinq heures sonnent à l'horloge de la prison.

APRÈS L'EXÉCUTION.

On a remarqué que le couperet n'était pas souillé de sang, quelques gouttes seulement; pas aucune trace sur le pavé.

Le panier renfermant les restes du condamné est placé dans le fourgon, qui part pour le cimetière d'Ivry escorté d'un peloton de gendarmes. L'aumônier de la prison suit dans un fiacre.

Vingt-deux minutes après, la place de la Roquette reprenait son aspect habituel; la foule s'était écoulée.

Un incident: au moment où le fourgon passé sous les murs de la prison, une petite femme vêtue de noir s'est mise à gesticuler en criant à plusieurs reprises: "Ah! la canaille! ah! l'assassins!"

Le cadavre de Pranzini ayant été réclamé par l'Académie de médecine, une heure après un fourgon l'emmenait à l'amphithéâtre de l'Ecole.

Au moment où nous mettons nous presse, nous n'avons pas le résultat des expériences faites par les médecins.

Il paraît qu'un photographe amateur a tiré plusieurs épreuves du sinistre cortège pendant le court trajet de la porte de la prison jusqu'au moment où le couperet est tombé.

Ajoutons qu'il y a deux jours, Pranzini avait écrit deux lettres: la première au président de la République lui demandant un sursis de trente jours, la seconde à la princesse Mathilde, lui demandant un sursis de trente jours, le temps de faire les démarches nécessaires à l'effet d'obtenir la grâce du condamné.

Ce n'est que dans la soirée que le public a su que le président de la République avait rejeté la grâce du condamné. C'en était assez pour que la foule s'empressât aussitôt de se diriger vers la place de la Roquette; mais, après avoir traversé la place Voltaire, cette foule s'engageant dans la rue qui mène à la prison étaient arrêtée à l'entrée de la place par un double cordon de gardiens de la paix et de gardes de Paris à pied et à cheval.

Nous avons assisté à beaucoup d'exécution: c'est la première fois qu'on a fait un si grand déploiement de forces; c'était évidemment indispen sable.

M. Caubet, chef de la police municipale, commandait en personne le service d'ordre; il était secondé par deux inspecteurs divisionnaires et six officiers de paix.

Les journalistes seuls, munis de cartes de service et dont l'identité était reconnue, étaient admis à franchir le cordon des troupes, après avoir passé sous les yeux de M. Rocheton, inspecteur divisionnaire. Quelques personnes privilégiées avaient été admises également à stationner aux abords de la prison.

A deux heures du matin, on ne comptait pas moins de cinq mille personnes tant sur la place de la Roquette que dans les rues y aboutissant. Il y a bien eu quelques légères bousculades, mais rien cependant n'a troublé l'ordre: pas de cris, pas de chants.

Vers trois heures du matin, le bruit courait, avec une certaine persistance, que Mme Sabattier était placée à la fenêtre d'un entresol d'une maison neuve, au coin de la rue de la Folie-Regnault. Nous nous fait des recherches pour savoir si la nouvelle était vraie; nous n'avons pas vu Mme Sabattier, et ce matin, nous avons appris qu'elle a passé la nuit chez sa sœur, Mme Varlet, 9, rue Rochechouart.

LES BOIS DE JUSTICE.

A trois heures, on entend un roulement de voitures; ce sont les bois de justice qui arrivent. Dix minutes après, les aides de M. Deibler se mettent à besogne et, à quatre heures, la guillotine est montée devant la porte de prison, à vingt pas.

L'exécuteur des hautes œuvres s'assure par trois ou quatre fois, que la lunette fonctionne bien et que le couperet glisse rapidement dans les rainures.

LES DERNIERS MOMENTS DU CONDAMNÉ.

A quatre heures et quelques minutes arrivent MM. Ditte, substitut du procureur général de la République; Althelin, juge d'instruction, et Marmagne, greffier en chef de la cour de Paris, qui, comme on le sait, doivent aller rendre visite au condamné.

Pendant les quarante minutes qui se passent avant l'entrée de la société dans la prison, on n'entend qu'un sourd bourdonnement sur la place, le piétinement des chevaux, et de temps en temps le cliquetis des armes des gardes.

L'aube apparaît, le gaz est éteint. Malgré tout, la place a un aspect sinistre; à mesure que le moment fatal approche, les conversations deviennent plus rares. Les assistants ne causent plus qu'à voix basse.

Enfin, à quatre heure quarante minutes, les magistrats, M. Cauhet, chef de la police municipale; M. Baron, commissaire de police du quartier, accompagné de son secrétaire, franchissent la porte de la prison et se dirigent vers le cabinet de M. Bauquesne, directeur de la Grande-Roquette.

Cinq minutes après, M. Bauquesne, accompagné du brigadier chef, entre dans la cellule No. 2. Le condamné dort profondément; on est obligé de le secouer pour l'arracher au sommeil. Pranzini, une fois réveillé, est impossible. Le directeur, de la prison, prenant la parole, lui dit:

—Pranzini, vous avez été calme jusqu'à présent, c'est le moment maintenant de montrer du courage.

—Oui, monsieur, l'on aura, répond le condamné, et il ajoute: "On ne m'a même pas accordé la grâce de voir ma mère; c'est ce que j'ai demandé avec instance. Je sais que je meurs innocent."

Un gardien, plaignant ses chaussures devant lui, Pranzini lui dit: "Ménagez-moi, ce moment suffisant dans la cellule le juge d'instruction, le substitut, le commissaire de police, le chef de la Sûreté, M. l'abbé Faure, aumônier de la prison, et le chef de la police municipale. (Depuis longtemps c'est la première fois, depuis qu'il est en France, que M. Caubet entre dans la cellule d'un condamné.)

Interpellé de nouveau par M. Bauquesne pour savoir s'il veut qu'on le laisse seul avec l'aumônier, Pranzini répond:

—Non, merci; que M. l'aumônier fasse son devoir, je ferai le mien.

Le condamné est habillé. On lui dit de se mettre debout. Au moment où le gardien s'apprêtait à l'aider, il prévient ce geste et dit d'une voix ferme:

—Soyez tranquille, je ne me sauverai pas.

Il a également refusé de rien prendre. Pranzini s'est rendu d'un pas ferme vers la pièce où l'on fait la dernière toilette des condamnés.

M. Deibler procède au ligottement des pieds et des mains de Pranzini. Le bourreau tremble comme une feuille; il paraît plus ému que le condamné. A ce moment, Pranzini, s'adressant au directeur de la prison, lui dit:

—Je désirais une seule chose: c'était, pour voir ma mère, un sursis de trente jours que j'avais demandé et qu'on me refuse. Mais Dieu est grand. Je suis heureux de mourir plutôt que d'obtenir ma grâce et d'aller au bagne.

Cherchant des yeux le chef de la Sûreté, qui cependant était devant lui, Pranzini l'interpelle en ces termes:

—Allons, monsieur Taylor, ne vous cachez pas; vous avez vu des témoins qui n'étaient pas dans ma cause (*sic*). Malheur à celui..... (Il n'achève pas sa phrase). Je meurs avec mon innocence. C'est fini; que Dieu soit avec moi!

DEVANT LA GUILLOTINE.

Il est cinq heures moins deux minutes, le sinistre cortège se met en marche.

Sur la place, il se fait un silence profond; tous les yeux des spectateurs sont fixés sur la porte de la prison. On voit apparaître M. Cauhet, c'est le signal. Les gendarmes mettent cabre au chai; les deux battants s'ouvrent lentement. On aperçoit Pranzini. Il porte un pantalon noir; le col de sa chemise est coupé, il a au cou un petit foulard de couleur très foncée.

Il n'a pas la pâleur cadavérique qu'ont généralement les condamnés.

Les mains sont liées derrière le dos et les pieds ont des entraves qui ne lui permettent de faire que de petits pas. Le condamné porte la tête en arrière, l'air hautain, mais ses lèvre sont pincée par une contraction convulsive. Il marche d'un pas ferme.

Le cortège a fait deux pas à peine, que Pranzini dit à l'aide de l'exécuteur qui est à sa gauche, et qui lui tenait le bras: "Laissez-moi!" se jette de côté et fait un petit mouvement d'épaule.

Arrivé à deux pas de la guillotine, Pranzini se tourne du côté du prêtre et dit: "Donnez-moi la croix." M. l'abbé Faure la lui porte aux lèvres. Le condamné embrasse le Christ avec effusion.

Les aides s'emparent du condamné et le glissent sous la lunette, un coup sourd se fait entendre, la tête de l'assassin est tombée dans le récipient de zinc, rempli de son.

Cinq heures sonnent à l'horloge de la prison.

APRÈS L'EXÉCUTION.

On a remarqué que le couperet n'était pas souillé de sang, quelques gouttes seulement; pas aucune trace sur le pavé.

Le panier renfermant les restes du condamné est placé dans le fourgon, qui part pour le cimetière d'Ivry escorté d'un peloton de gendarmes. L'aumônier de la prison suit dans un fiacre.

Vingt-deux minutes après, la place de la Roquette reprenait son aspect habituel; la foule s'était écoulée.

Un incident: au moment où le fourgon passé sous les murs de la prison, une petite femme vêtue de noir s'est mise à gesticuler en criant à plusieurs reprises: "Ah! la canaille! ah! l'assassins!"

Le cadavre de Pranzini ayant été réclamé par l'Académie de médecine, une heure après un fourgon l'emmenait à l'amphithéâtre de l'Ecole.

Au moment où nous mettons nous presse, nous n'avons pas le résultat des expériences faites par les médecins.

Il paraît qu'un photographe amateur a tiré plusieurs épreuves du sinistre cortège pendant le court trajet de la porte de la prison jusqu'au moment où le couperet est tombé.

Ajoutons qu'il y a deux jours, Pranzini avait écrit deux lettres: la première au président de la République lui demandant un s